

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 42
absent : 0
excusés : 7

Point 5 Rapport de présentation – Budget Primitif 2017.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Jean-Jacques WEISS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Roseline HOUPIN qui donne procuration à M. HANAUER, Mme WOLFS-MURRISCH qui donne procuration à M. FRIEH, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme HOFF et Mme Marie LATHOUD qui donne procuration à Mme HUTSCHKA.

Nombre de voix pour : 40
contre : 4
abstentions : 5

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 3 février 2017

REÇU À LA PRÉFECTURE

- 3 FEV. 2017

Séance du Conseil Municipal
du 30 janvier 2017

MAIRIE DE COLMAR

BUDGET PRIMITIF 2017

Rapport de présentation

Point n° 5



Colmar

Séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2017

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction..... | 4 |
| a) Donner du sens à l'action municipale | 4 |
| b) Des dépenses de fonctionnement totalement maîtrisées..... | 5 |
| c) Une fiscalité stable | 5 |
| d) Un investissement volontariste..... | 5 |
| 1. Les équilibres du budget primitif 2017 en fonctionnement et en investissement..... | 8 |
| 1.1 La section de fonctionnement..... | 8 |
| 1.1.1 Les dépenses de fonctionnement | 8 |
| 1.1.2 Les recettes de fonctionnement | 11 |
| 1.1.3 L'épargne brute et le résultat de l'exercice..... | 14 |
| 2.2 La section d'investissement | 15 |
| 2.2.1 Les dépenses d'investissement | 15 |
| 2.2.2 Les recettes d'investissement | 18 |
| 2. Un budget dynamique au service et d'un projet ambitieux | 21 |
| a) L'attractivité de Colmar..... | 21 |
| b) La politique de rénovation urbaine | 23 |
| c) Le bien être dans la Ville, l'entretien et l'amélioration du patrimoine | 25 |
| 3. Conclusion | 27 |
| Les budgets annexes | 30 |
| 1. Festival du Film..... | 30 |
| 1.1 Les recettes de fonctionnement | 30 |
| 1.2 Les dépenses de fonctionnement | 30 |
| 2. Festival de Jazz | 31 |
| 2.1 Les recettes de fonctionnement | 31 |

| | | |
|-------|---------------------------------------|----|
| 2.2 | Les dépenses de fonctionnement | 31 |
| 3. | Salon du Livre et Espace Malraux..... | 31 |
| 3.1 | Section de fonctionnement..... | 32 |
| 3.1.1 | Les recettes..... | 32 |
| 3.1.2 | Les dépenses | 32 |
| 3.2 | Section d'investissement..... | 33 |
| 3.2.1 | Les recettes..... | 33 |
| 3.2.2 | Les dépenses | 33 |

Introduction

Lors de la réunion du conseil municipal du 12 décembre dernier, le débat autour des orientations budgétaires a permis de tracer les grandes lignes de ce que sera le budget primitif 2017, soumis à l'approbation de l'assemblée communale le lundi 30 janvier.

Ces grandes lignes sont les suivantes :

- poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse, permettant tout à la fois de développer les outils au service des habitants et visiteurs de Colmar, et d'accroître encore l'attractivité de la Ville ;
- totale maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans remise en cause des services rendus, en travaillant sur la meilleure adéquation entre les besoins et les ressources allouées, avec une optimisation de l'usage des deniers publics ;
- partenariat toujours étroit avec les partenaires de la Ville pour mener les politiques partagées : Etat, Région Grand Est, Département du Haut-Rhin et Colmar Agglomération. Dans un contexte difficile pour tous sur le plan budgétaire, Colmar peut s'enorgueillir de continuer à trouver une part importante de ses ressources dans le partenariat avec les autres collectivités. Cela repose sur une parfaite capacité à présenter des dossiers sérieux, mais aussi sur l'efficacité relationnelle de son exécutif, particulièrement du maire qui se veut être un VRP permanent de Colmar ;
- modération fiscale, tant il est important de ne pas faire peser sur le contribuable local une charge trop importante dans un souci d'équilibre entre, d'une part la capacité de laisser aux Colmariens une part de pouvoir d'achat par des impôts les plus légers possibles, d'autre part de procéder à une juste solidarité, à travers des mesures favorables aux plus modestes, comme c'est le cas avec les engagements de la municipalité.

Sur la base de ces quatre axes, regroupés sous le vocable de « La marque de fabrique colmarienne », le budget primitif 2017 va se caractériser par les éléments concrets suivants :

a) Donner du sens à l'action municipale

Contrairement à ce qui est allégué parfois, la bonne maîtrise budgétaire n'exclut pas de porter des projets ambitieux, et des politiques volontaristes de service public au bénéfice de la population : c'est même tout le contraire !

En se donnant des marges de manœuvre pour investir, et en privilégiant les dépenses de fonctionnement au profit des services à la population plutôt qu'aux structures de gestion proprement dites, la municipalité entend bien faire des Colmariens et des Colmariennes les premiers bénéficiaires des politiques menées.

Pour celles et ceux qui en bénéficient, les choses sont claires : il fait bon vivre à Colmar, non seulement parce que son patrimoine est remarquable, que la météo y est plutôt clémente, et qu'il y a un vrai dynamisme de l'attractivité, mais aussi parce qu'il y a, en nombre et de manière suffisante, des places en crèche et en restaurant scolaire, des possibilités d'accéder à des piscines et une patinoire dans les meilleures conditions, des facilités de stationnement pour

accéder au centre-ville, des mécanismes de solidarité au profit des plus modestes, etc. La liste pourrait être longue, elle correspond en fait au récit de la vie quotidienne à Colmar pour tous les habitants.

Et contrairement à ce qui est dit parfois, la rigueur budgétaire d'ensemble n'a pas eu pour contrepartie une réduction des services, bien au contraire.

Par exemple, et il en va de l'avenir des enfants et dans le même temps de la possibilité des familles de pouvoir se déployer dans la vie de tous les jours, les évolutions suivantes ont été mises en œuvre :

- nombre de places en crèche : 613 en 2014, 666 en 2015 et 677 en 2016,
- nombre quotidien d'enfants accueillis en restauration scolaire : 1 554 en 2014, 1 614 en 2015 et 1 680 en 2016,
- nombre quotidien d'enfants accueillis en temps périscolaire : 968 en 2014, 1 001 en 2015 et 1 080 en 2016.

b) Des dépenses de fonctionnement totalement maîtrisées

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, il avait été envisagé d'augmenter les dépenses de fonctionnement de 0,8 % par rapport à celles du (BP + DM) 2016.

In fine, elles seront fixées au niveau du (BP + DM) 2016, soit 76 489 000 €, ce qui correspond à une réduction de 0,11 % par rapport au BP 2016. Cette stabilité des dépenses de fonctionnement n'est pas nouvelle, puisque c'est la règle arrêtée depuis 2 ans et qui a pu être reconduite pour 2017 (voir page 27).

c) Une fiscalité stable

Le projet de BP 2017 confirme les orientations envisagées :

- mise en place de la réduction de 18 % à 15 % de l'abattement sur la taxe d'habitation, ce qui générera un produit complémentaire de 330 000 €, correspondant pour 84 % des foyers colmariens à une augmentation comprise entre 11 et 15 euros ;
- maintien des taux pour les trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie). Cela signifie, hors l'effet de la réduction du taux d'abattement sur la taxe d'habitation, que la pression fiscale mise en place par la Ville de Colmar restera inchangée pour la 5^{ème} année consécutive.

d) Un investissement volontariste

Largement à contre-courant de la tendance générale, la Ville de Colmar poursuit en 2017 une politique d'investissement soutenu, avec des dépenses d'équipement à hauteur de 41 M€.

Cette politique s'inscrit :

- dans le cadre pluriannuel fixé au début du mandat, à savoir une moyenne annuelle de 38 M€ de dépenses d'équipement ;
- dans le respect encore en 2017 de la règle de financement des dépenses d'équipement en trois tiers : autofinancement, subventions extérieures et emprunt ;
- dans une programmation ambitieuse à la fois d'équipements nouveaux, et de renouvellement et d'entretien du patrimoine existant (par exemple, en matière de voirie ou de locaux scolaires).

Le budget primitif 2017 de la Ville de Colmar a pu être construit sans trop de difficultés, et ce malgré la poursuite de la ponction par l'État sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement - 0,83 M€ en 2017, 4,84 M€ cumulés entre 2014 et 2017). De fait, une singularité qui n'est pas le produit du hasard, mais bien au contraire le fruit d'une politique de gestion rigoureuse constante depuis plus de 20 ans.

Comme la dépense excessive a des conséquences cumulatives négatives, la maîtrise de la dépense a des vertus positives tout aussi cumulatives.

Encore une fois, le choix a été fait de privilégier les dépenses au service de la population, et d'être rigoureux quant aux frais liés à la structure organisationnelle elle-même.

Pour ne prendre qu'un exemple, l'absence d'un « Cabinet » du maire en tant que tel a permis, depuis 1995, de réaliser une économie effective de près de 8 millions d'euros (sur la base de 4 collaborateurs et d'un(e) assistant(e) auquel la Ville de Colmar a droit, et qui est l'étiage couramment pratiqué dans les villes de taille comparable, sans compter qu'il y a également absence de « Cabinet » au niveau de Colmar Agglomération).

La mutualisation des services entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération ressort de la même logique : les services communs (dont la direction générale des services), les prestations de service entre collectivités et les groupements de commandes permettent, tout en accentuant l'efficacité des actions (l'unité de commandement est plus vertueuse que la dispersion de celui-ci), de réaliser de substantielles économies, permettant de fait de mener des actions ambitieuses au profit de la population (soutien au développement économique, aides pour les économies d'énergie, animations d'été abordables pour le plus grand nombre, etc.).

Ainsi, en se fondant sur l'analyse de positionnement comparatif avec les villes de la même strate, c'est-à-dire celles dont la population est comprise entre 50 000 et 100 000 habitants (données au 31 décembre 2015), on peut comprendre pourquoi la Ville de Colmar est en situation de bâtir un BP 2017 dynamique :

| Ratios financiers par habitant | Situation de Colmar | Moyenne nationale (Réf. DGCL) | Ecart |
|---|----------------------------|--|--------------|
| Dépenses de fonctionnement | 1 236 | 1 470 | - 15,92% |
| Charges de personnel | 620 | 814 | - 23,83% |
| Intérêts de la dette | 27 | 65 | - 58,46% |
| Encours de la dette au 31 décembre 2015 | 1 179 | 1 335 | - 11,69% |
| Epargne brute | 233 | 169 | + 37,87% |
| Dépenses d'équipement | 615 | 301 | + 104,32% |
| Taxe d'habitation | 177 | 260 | - 31,92% |
| Taxe foncière bâtie | 245 | 324 | - 24,38% |

(source : DGCL - strate de 50 000 à 100 000 habitants)

La situation sera sans doute différente au moment d'aborder la préparation du BP 2018, d'autant plus que le volume des dépenses d'équipement en 2018 est envisagé à hauteur de 48 M€, et qu'en fonctionnement les mesures prises par le Gouvernement en matière de rémunération des agents de la fonction publique territoriale auront leur plein effet.

Mais, pour l'heure, la situation de Colmar reste tout à la fois très satisfaisante et assez exceptionnelle.

1. Les équilibres du budget primitif 2017 en fonctionnement et en investissement

1.1 La section de fonctionnement

1.1.1 Les dépenses de fonctionnement

Lors du débat d'orientation budgétaire, il avait été indiqué que l'évolution des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017 par rapport aux crédits inscrits en 2016 (BP + DM) serait très modérée (+ 0,81 %). Au final, sur la base de la consommation prévisionnelle des crédits de l'exercice 2016, elles ont pu être globalement stabilisées à leur niveau de 2016.

On observe les évolutions suivantes selon les chapitres budgétaires :

Tableau des dépenses de fonctionnement

| Dépenses | BP + DM 2016 | BP 2017 | Evolution |
|--|---------------------|---------------------|--------------|
| Charges à caractère général | 16 379 000 € | 16 600 000 € | + 1,35% |
| Charges de personnel et frais assimilés | 46 611 000 € | 46 308 000 € | - 0,65% |
| Autres charges de gestion courante | 10 431 000 € | 10 456 000 € | + 0,24% |
| Charges financières | 1 963 500 € | 1 909 000 € | - 2,78% |
| Charges exceptionnelles | 541 500 € | 552 000 € | + 1,94% |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | - | 107 000 € | - |
| Atténuation de produits | 563 000 € | 557 000 € | - 1,07% |
| TOTAL | 76 489 000 € | 76 489 000 € | 0,00% |

Les **charges à caractère général** enregistrent une progression de 1,35 % pour s'établir à **16 600 000 €** en 2017. Cette augmentation de 221 000 € découle notamment de certaines prestations extérieures (assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public (DSP), contrat de maintenance et location de la fibre optique pour la vidéo protection, frais d'organisation des élections ...).

Les **charges de personnel** sont en recul de 0,65 % et atteignent **46 308 000 €** en 2017. C'est le fruit d'un travail initié depuis plusieurs années pour maîtriser l'évolution de la masse salariale par la mise en œuvre des actions suivantes :

- le non-remplacement systématique des départs à la retraite,
- l'optimisation des remplacements de personnels avec des analyses au cas par cas,
- la lutte contre l'absentéisme,
- la mutualisation de certains postes avec Colmar Agglomération,
- une recherche permanente d'adéquation entre les missions de la Ville et les moyens humains qui doivent leur être dévolus.

Il convient de préciser que ce résultat est obtenu malgré les différentes mesures gouvernementales qui entraînent mécaniquement une hausse des charges de personnel en 2017 :

- le dégel du point d'indice de la fonction publique qui a été augmenté de 0,6 % en juillet 2016 et le sera à nouveau en 2017 (+ 0,6 % au 1^{er} février). La dépense supplémentaire pour 2017 est de 420 000 €,
- la mise en place des « parcours professionnels, carrières et rémunérations » - PPCR, et les conséquences de ceux-ci en termes de rémunération. Cette mesure étant difficilement quantifiable à ce jour, un ajustement des crédits pourrait éventuellement être nécessaire lors de la décision modificative n° 1 de 2017.

Les **autres charges de gestion courantes**, qui comprennent principalement les subventions de fonctionnement, sont en légère progression de **25 000 €**, s'établissant à 10 456 000 €. Cette progression résulte pour l'essentiel d'une revalorisation de 24 200 € de la contribution au fonctionnement des écoles privées en lien avec la hausse du nombre d'élèves.

Les **charges financières** sont en recul de 2,78 %, passant de 1 963 500 € à **1 909 000 €** en 2017.

Cette baisse est due à :

- des taux bancaires historiquement bas, du fait de la politique ultra accommodante de la Banque Centrale Européenne, ayant pour objectif de stimuler l'économie et de remédier à une inflation toujours trop faible en zone euro,
- la gestion active de la dette et notamment les abaissements des marges bancaires obtenus en 2015 suite à des renégociations.

Les **charges exceptionnelles** passent de 541 500 € à **552 000 €** en 2017. Elles comprennent principalement les subventions d'équilibre pour les budgets annexes, ainsi que des crédits pour permettre notamment l'annulation éventuelle de titres de recettes relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure.

Un crédit de **107 000 €** est inscrit au titre des **dotations aux provisions**. Conformément à la réglementation en vigueur, il est proposé de constituer une provision suite à l'appel formé devant la Cour d'Appel de Pau du jugement rendu par le Tribunal d'instance de Pau autorisant l'effacement de la dette de M. Goncalves, suite à une procédure de surendettement.

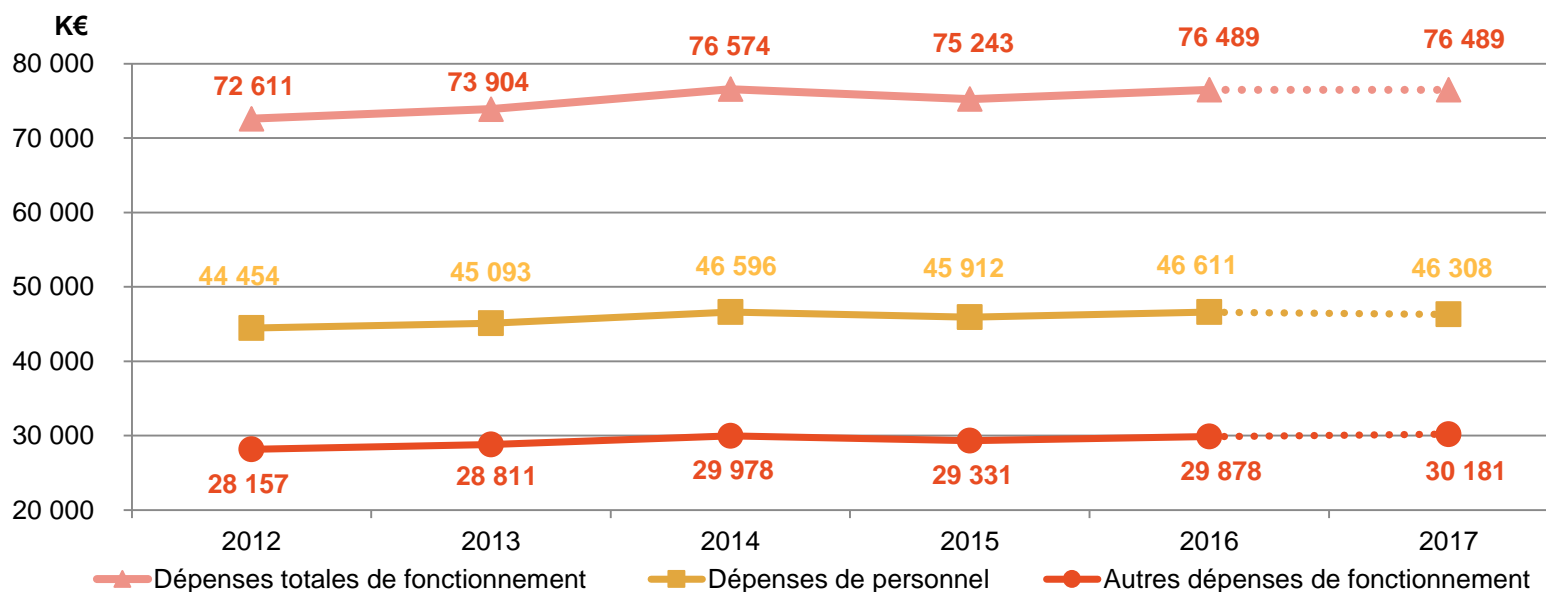
Les **atténuations de produits** affichent une légère baisse de 6 000 € pour s'établir à **557 000 €** contre 563 000 € en 2016.

Elles englobent principalement :

- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui est un fonds de péréquation horizontale, à hauteur de 320 000 €. Compte tenu des fusions au 1^{er} janvier 2017 de nombreux EPCI, dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), le gouvernement a décidé de maintenir à 1 milliard d'euros l'enveloppe nationale pour 2017. En effet, les nouveaux périmètres des intercommunalités vont avoir une influence notable sur les crédits de péréquation. Face aux incertitudes qui en découlent, il est proposé de maintenir les crédits de 2017 au niveau de ceux inscrits au Budget Primitif 2016,
- le reversement de 10 % de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme (54 000 €) et de la taxe additionnelle au Conseil Départemental (60 000 €).

La stabilisation des dépenses de fonctionnement au niveau des crédits de l'exercice 2016 ne remet pas en cause le niveau et la qualité des services rendus à la population, y compris les engagements de l'équipe majoritaire, de même que les soutiens apportés aux partenaires extérieurs (associations notamment).

Le graphique ci-dessous atteste de la parfaite maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement durant ces dernières années :



(source CA 2012 à 2015, BP + DM 2016, BP prévisionnel 2017)

1.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent pour le BP 2017 à **88 495 000 €**, contre 89 654 000 € en 2016.

Elles se décomposent de la manière suivante :

| Recettes | BP + DM 2016 | BP 2017 | Evolution |
|--|---------------------|---------------------|----------------|
| Produits des services, du domaine et ventes diverses | 12 954 000 € | 13 212 000 € | + 1,99% |
| Impôts et taxes | 54 814 000 € | 54 067 000 € | - 1,36% |
| Dotations, subventions et participations | 17 439 000 € | 17 089 000 € | - 2,01% |
| Autres produits de gestion courante | 1 882 000 € | 1 870 000 € | - 0,64% |
| Produits financiers | 1 122 600 € | 1 114 000 € | - 0,77% |
| Produits exceptionnels | 412 000 € | 112 000 € | - 72,82% |
| Atténuation de charges | 1 030 400 € | 1 031 000 € | + 0,06% |
| TOTAL | 89 654 000 € | 88 495 000 € | - 1,29% |

Globalement, les recettes de fonctionnement de la Ville de Colmar sont en diminution de 1 159 000 € (- 1,29 %), sous l'effet conjugué :

- de la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat (- 0,83 M€) en raison principalement, pour la quatrième année consécutive, du prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques,
- de l'attribution de compensation qui est ramenée à son niveau normal (voir ci-dessous).

Les **produits des services, du domaine et des ventes diverses** sont en croissance de 1,99 % et passent de 12 954 000 € à **13 212 000 €** en 2017. Il s'agit essentiellement d'une augmentation du produit du stationnement payant sur voirie et dans les parkings.

Les **impôts et taxes** qui sont composés principalement des contributions directes et de la fiscalité reversée par Colmar Agglomération affichent une contraction de 1,36 %.

La **fiscalité reversée** se monte à **18 880 000 €** contre 20 420 000 € en 2016.

Elle comprend :

- ✓ **l'Attribution de Compensation (A.C.)** qui passe de 17 320 000€ à **15 780 000 €** en 2017, soit une diminution de 1 540 000 €. Cette évolution résulte pour l'essentiel de la diminution de l'attribution de compensation à hauteur de 1,54 M€ par rapport à 2016. En effet, Colmar Agglomération a restitué à la Ville de Colmar en 2016 une somme de 2,06 M€, correspondant aux montants prélevés annuellement depuis 2010 pour alimenter le fonds de concours destiné à financer les travaux de la Rcade Ouest. Outre ce qui précède, il convient de préciser qu'en 2017 l'attribution de compensation intègre également :
 - pour une part annuelle l'arrêt du financement de la Rcade Ouest,
 - la modification du financement du service d'information géographique et de la banque de données urbaines, soit au total + 0,52 M€.C'est la raison pour laquelle la baisse de l'attribution de compensation au final est limitée à 1,54 M€ entre 2016 et 2017.
- ✓ **la Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C)**
Elle s'élève à **3 100 000 €**, montant inchangé par rapport à 2016.

Les **contributions directes** passent de 29 482 000 € à **30 250 000 €** (+ 2,6 %).

Cette évolution tient compte :

- de la variation nominale des bases imposables fixée à 0,4 % par la loi de finances pour 2017,
- de la variation physique, évaluée provisoirement dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles par les services fiscaux, à :
 - 1 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - 3 % pour la taxe d'habitation, en incluant l'abaissement de l'abattement forfaitaire à la base de 18 % à 15 % (ce qui montre la dynamique en matière immobilière à Colmar),
 - - 2 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La **taxe de séjour** perçue par la Ville de Colmar et le Conseil Départemental a également été revalorisée de **118 000 €**, en raison notamment de l'ouverture de nouveaux hôtels.

Les **dotations, subventions et participations** s'établissent à **17 089 000 €**, en retrait de 350 000 € par rapport à 2016. Cette diminution est notamment consécutive à l'application de la contribution au redressement des finances publiques qui a été divisée par deux par rapport à 2016 et est estimée à 0,83 M€. Elle est compensée en partie par l'inscription du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (+ 268 000 €) qui par prudence n'avait pas fait l'objet d'une inscription budgétaire en 2016, et également par un produit complémentaire de DGF lié à l'augmentation de la population (qui a passé le cap des 70 000 habitants au 1^{er} janvier 2017). Cette augmentation a pu être reconnue par un travail approfondi de recensement, et grâce à la participation active du maire à la commission nationale qui traite de la question.

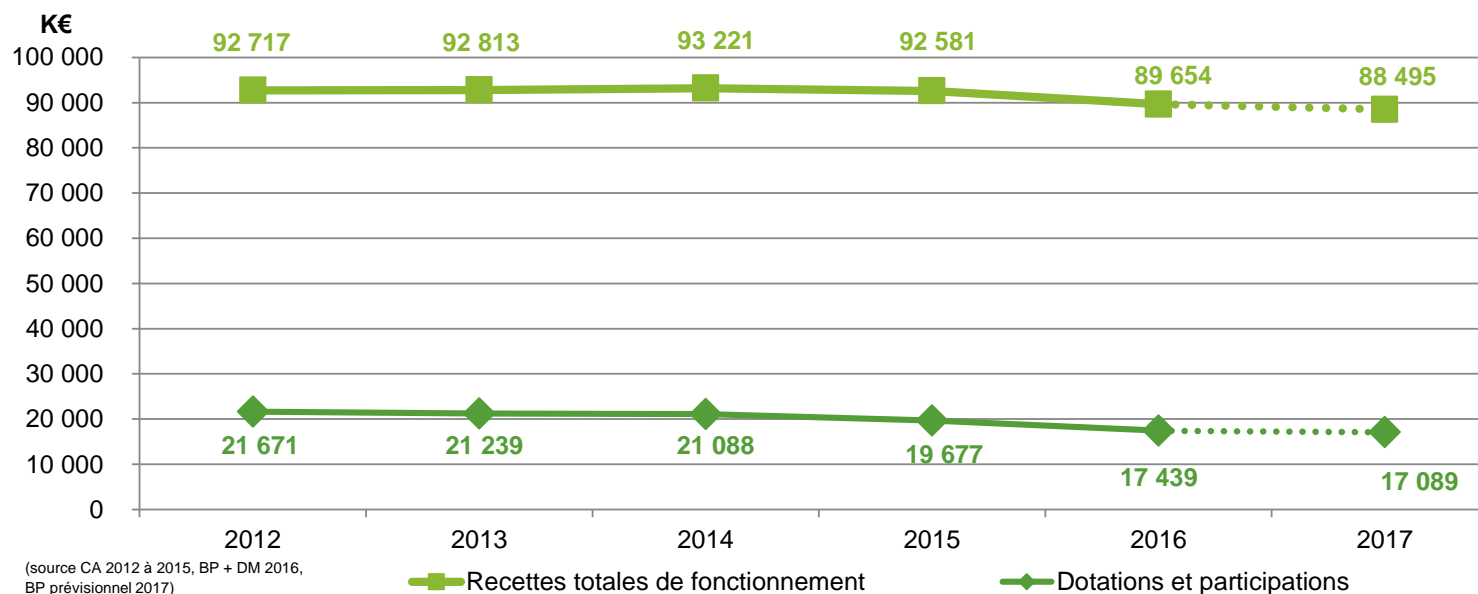
Les **autres produits de gestion courante** s'élèvent à **1 870 000 €**, en reflux de 12 000 €, en raison principalement d'une diminution du produit issu des insertions publicitaires dans le Point Colmarien et l'agenda.

Les **produits financiers** sont en léger retrait de 8 600 € (- 0,77 %) pour atteindre **1 114 000 €**. Cette baisse s'explique essentiellement par la part des intérêts de la dette récupérable auprès de Colmar Agglomération, dont le montant diminue chaque année en exécution du tableau d'amortissement et par le produit issu des swaps (contrat d'échange de taux).

Les **produits exceptionnels** se montent prévisionnellement à **112 000 €** en 2017. Ils enregistrent principalement les indemnités de sinistres.

Les **atténuations de charges** restent globalement stables pour atteindre **1 031 000 €**. Ce poste comprend pour l'essentiel la participation des agents de la Ville de Colmar au titre des tickets restaurants.

Evolution des recettes



1.1.3 L'épargne brute et le résultat de l'exercice

L'épargne brute est déterminée par la différence entre le total des recettes et des dépenses de fonctionnement, à laquelle on ajoute les travaux en régie.

Elle s'établit pour le BP 2017 à **12 126 000 €**, contre 13 285 000 € (BP +DM) en 2016.

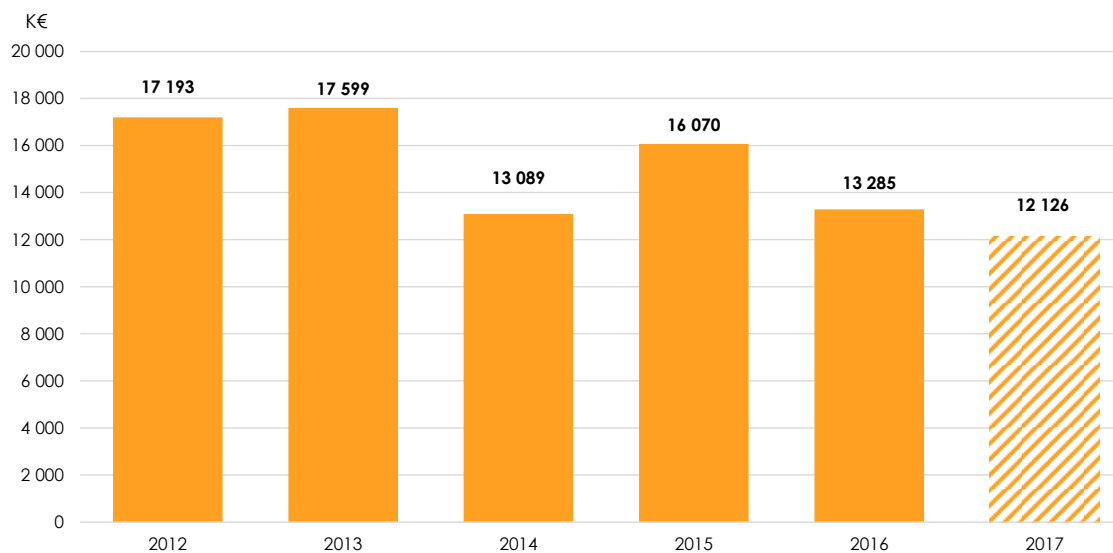
L'épargne brute est donc en reflux de 1 159 000 €. Cette baisse est à mettre en lien avec les diminutions de l'attribution de compensation (- 1,54 M€) et de la dotation forfaitaire dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques (- 0,83 M€).

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2016 est estimé à 8 000 000 €, ce qui porte la capacité à financer l'investissement à 20 126 000 € pour le BP 2017 (en 2016 : 20 172 200 €).

L'épargne brute totale pour le BP 2017 se monte donc à 20 126 000 €. Le montant de la dette en capital s'établissant à 7 383 000 €, l'épargne nette se monte donc à 12 743 000 €.

Rapportée aux 41 234 500 € de dépenses d'équipement, elle permet de dégager un taux d'autofinancement de 30,90 %.

Evolution de l'épargne brute



(source CA 2012 à 2015, BP + DM 2016, BP prévisionnel 2017)

2.2 La section d'investissement

2.2.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement (hors gestion active de la dette neutralisée par un montant identique en recettes) se montent à **50 442 000 €** pour le BP 2017, contre 35 650 600 € en 2016.

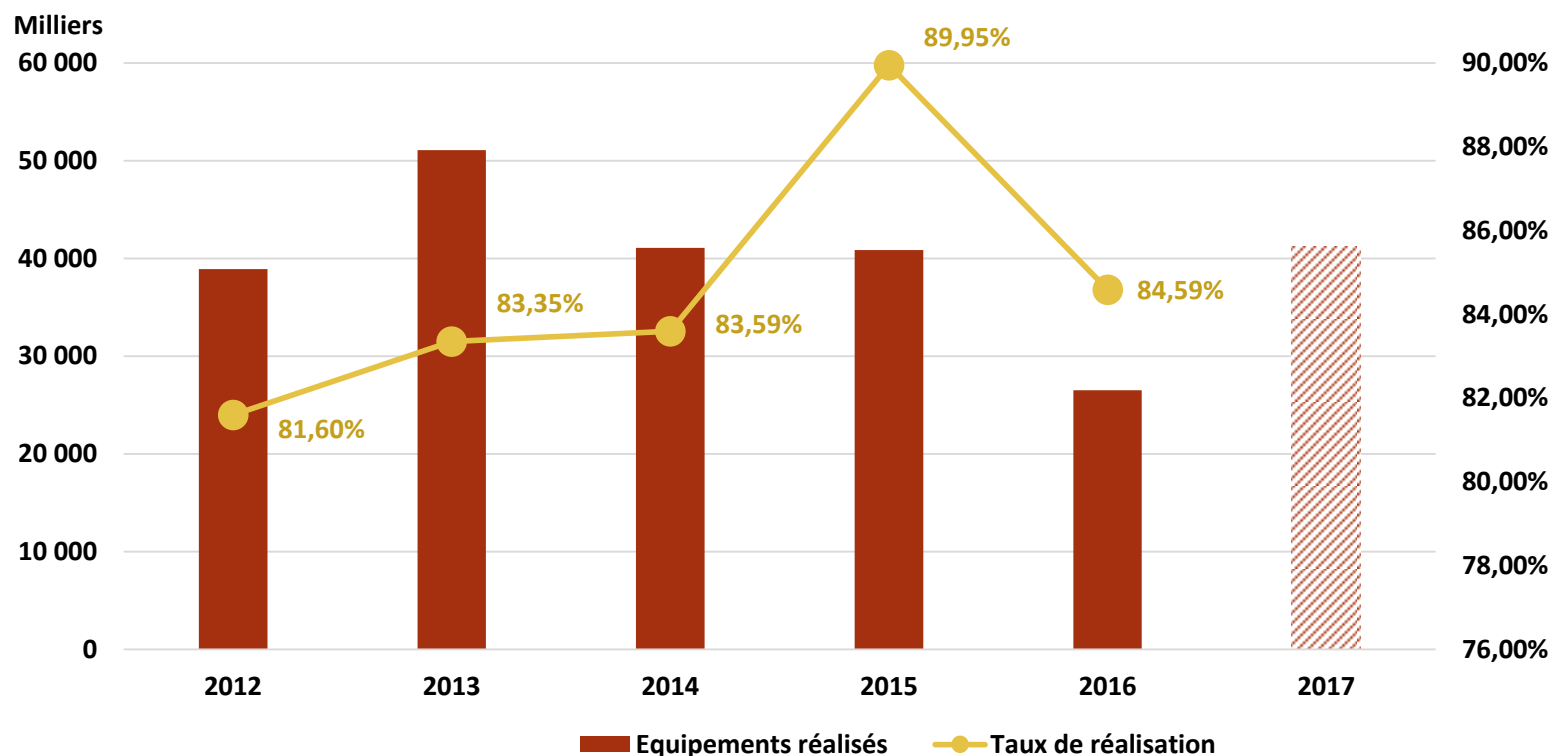
En ce qui concerne les dépenses d'équipement proprement dites (c'est-à-dire l'investissement matériel, qui se traduit par des travaux ou des acquisitions), elles s'élèveront en 2017 à **41 234 500 €** contre 27 429 700 € en 2016. Comme cela a été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, les dépenses d'équipement repartent fortement à la hausse en 2017, supérieures de près de 14 M€ aux dépenses d'équipement pour l'année 2016.

Malgré la conjoncture difficile, la Ville de Colmar continue d'investir à un niveau élevé, respectant l'engagement pris devant les Colmariennes et les Colmariens en mars 2014.

Les dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) évoluent de la façon suivante en 2017 par rapport à 2016 :

| Dépenses | BP + DM 2016 | BP 2017 | Evolution |
|--|---------------------|---------------------|-----------------|
| Immobilisations incorporelles | 779 000 € | 1 326 000 € | + 70,22% |
| Subventions d'équipement | 1 172 600 € | 1 212 000 € | + 3,36% |
| Immobilisations corporelles et en cours | 14 674 600 € | 21 260 500 € | + 44,88% |
| Opérations d'équipement | 10 803 500 € | 17 436 000 € | + 61,39% |
| S/total : dépenses d'équipement | 27 429 700 € | 41 234 500 € | + 50,33% |
| Dotations, fonds divers et réserves | 42 400 € | 1 660 500 € | + 3816,27% |
| Subventions d'investissement | 122 500 € | 45 000 € | - 63,27% |
| Emprunts et dettes assimilées | 7 198 000 € | 7 402 000 € | + 2,83% |
| Participations, créances rattachées à des participations | 500 000 € | 0 € | - 100,00% |
| Autres immobilisations financières | 73 600 € | 0 € | - 100,00% |
| S/total : dépenses financières | 7 936 500 € | 9 107 500 € | + 14,75% |
| Opérations pour le compte de tiers | 284 400 € | 100 000 € | - 64,84% |
| S/total : opération pour le compte de tiers | 284 400 € | 100 000 € | - 64,84% |
| Total des opérations réelles d'investissement | 35 650 600 € | 50 442 000 € | + 41,49% |

Graphique d'évolution des dépenses d'équipement :



(source CA 2012 à 2015, CA prévisionnel 2016, BP prévisionnel 2017)

La politique de la Ville de Colmar repose sur un investissement dynamique, qui est illustré par l'évolution au fil des années des dépenses d'équipement.

On relève que pour la période 2012 à 2015 le niveau des dépenses d'équipement est supérieur à 38 M€, avec un point culminant en 2013 à 51,1 M€.

On note également le taux toujours très élevé de réalisation, ce qui illustre à la fois la bonne estimation des crédits à inscrire, et la capacité des services à exécuter les programmes décidés par l'équipe municipale.

Le volume des dépenses d'équipement est en forte progression par rapport à l'année 2016 (+ 50 %). Des projets phares sont programmés en 2017. Ils concernent principalement :

- le parc de stationnement Gare/Bleyle dont les travaux, démarrés début novembre 2016, seront réceptionnés en novembre 2017,
- le parking place de la Montagne Verte,
- les Dominicains de Colmar,
- le gymnase Grillenbreit,
- l'équipement couvert d'athlétisme au stade de l'Europe,
- la requalification du secteur Luxembourg.

Les dépenses qui portent sur les investissements courants, nécessaires à l'activité des services, se montent à 22 586 500 €. Elles correspondent à des acquisitions immobilières ou mobilières, des travaux de voirie, des travaux à réaliser dans les bâtiments communaux, la mairie, les écoles, les structures petite enfance, les bâtiments à vocation culturelle, sportive, sociale et autres...

Les opérations individualisées se montent à 17 436 000 €.

La progression des **dépenses financières**, qui passent de 7 936 500 € à **9 107 500 €**, résulte notamment de l'inscription de 1 620 500 € pour rembourser la 2^{ème} part du prêt CDC pour le préfinancement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) à taux zéro. Ce prêt avait été accordé dans le cadre des mesures de soutien à l'investissement des collectivités territoriales.

2.2.2 Les recettes d'investissement

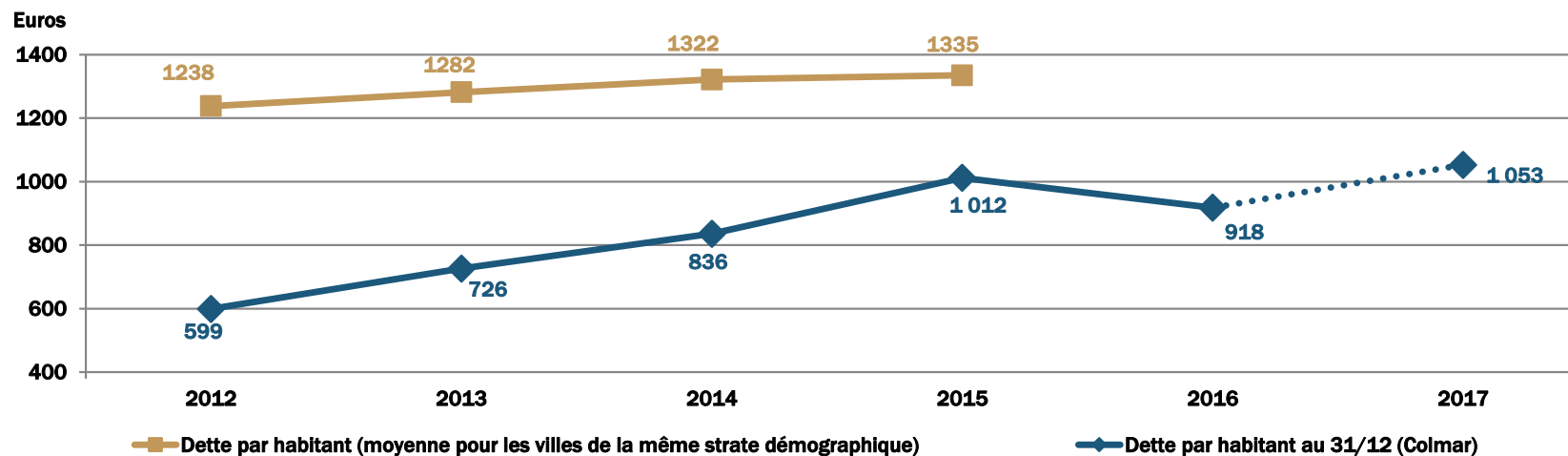
Elles sont étroitement liées au volume des dépenses d'équipement qu'elles financent de la manière suivante :

| | BP +DM 2016 | BP 2017 |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Dépenses d'équipement | 27 429 700 € | 41 234 500 € |
| Recours à l'emprunt | 1 065 000 € soit 3,88 % | 15 188 000 € soit 36,83 % |
| Autofinancement | 12 992 700 € soit 47,37 % | 12 743 000 € soit 30,9 % |
| Subventions extérieures et divers | 13 372 000 € soit 48,75 % | 13 303 500 € soit 32,26 % |

Il faut donc relever en 2016 et 2017 que :

- le niveau d'autofinancement se maintient à un niveau élevé,
- après une année atypique où le recours à l'emprunt a été limité à 1 065 000 € (prêt à taux zéro de la Caisse des Dépôts), celui-ci revient à l'étiage habituellement constaté au niveau des budgets de la Ville de Colmar, à savoir un tiers, ce qui pour un niveau de dépenses d'équipement de plus de 40 M€ est remarquable,
- le niveau des subventions extérieures et divers reste élevé (près d'un tiers), grâce à la capacité relationnelle de la Ville d'aller chercher les financements au niveau de l'Etat et des autres collectivités, particulièrement la Région Grand Est.

Sur la base du recours à l'emprunt tel que prévu dans le cadre du BP 2017, l'évolution de la dette nette par habitant peut être retracée de la façon suivante :



Les subventions et autres ressources s'élèvent à **13 303 500 €** contre 13 372 000 € en 2016.

Ce poste comprend les subventions d'équipement versées pour **6 293 000 €** par :

- l'Etat, pour **503 600 €**, dont :
 - ✓ aménagement des Dominicains 393 000 €
 - ✓ renouvellement urbain Bel'Air-Florimont 50 000 €
 - ✓ étude pour création de locaux d'activités rue de Prague 30 600 €
 - ✓ actions à destination des personnes en situation de handicap 30 000 €
(FIPHFP - fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)
- la Région Grand Est, pour **4 039 700 €**, dont principalement :
 - ✓ construction du parking Gare/Bleyle 3 750 000 €
 - ✓ aménagement des Dominicains 278 000 €

- le **Conseil Départemental du Haut-Rhin** pour **117 000 €**, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, dont :

| | |
|--|----------|
| ✓ aménagements espaces extérieurs - Musée Unterlinden | 34 000 € |
| ✓ construction du gymnase Grillenbreit | 30 400 € |
| ✓ travaux d'aménagements au Parc des Expositions | 30 300 € |
| ✓ construction du site de restauration scolaire Les P'tits Loups | 22 300 € |

- **Colmar Agglomération** pour **1 377 900 €**, dont principalement :

| | |
|--|-----------|
| ✓ le solde du fonds de concours attribué pour la période 2014-2016 | 750 000 € |
| ✓ le fonds de concours issu du crédit-avoir « eaux pluviales » | 571 500 € |

- les **autres organismes** pour **254 800 €**, dont principalement :

| | |
|---|-----------|
| ✓ la prise en charge de 50 % des travaux sur la salle d'archéologie du Musée Unterlinden par la Société Schongauer | 97 500 € |
| ✓ une subvention de Colmar Expo pour des travaux au Parc Expo | 80 000 € |
| ✓ les subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales | 60 700 €. |

Parmi les autres ressources, on peut citer :

- le produit de la taxe d'aménagement pour **400 000 €**, contre 673 000 € en 2016 (550 000 € au BP, 123 000 € en DM),
- le produit des amendes de police pour **1 100 000 €**, contre 1 217 500 € en 2016 (1 000 000 € au BP, 217 500 € en DM),
- le **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** se monte à **3 500 000 €**. Il est d'un niveau inférieur à 2016, en corrélation avec le volume des dépenses d'équipement moins important réalisé en 2016.

2. Un budget dynamique au service et d'un projet ambitieux

Le budget primitif 2017 s'inscrit dans la droite ligne des précédents, en ce qu'il respecte scrupuleusement les engagements pris en mars 2014 vis-à-vis des Colmariens et des Colmariennes.

Tout en étant extrêmement rigoureux sur le plan du fonctionnement, il permet le maintien, voire le développement, des services rendus au public, et assure le respect des engagements pris par l'équipe municipale.

Il en va ainsi, comme l'an passé, de l'aide à la rentrée scolaire et de la réduction du tarif de la restauration scolaire, pour les parents qui sont exonérés fiscalement ; des aides diverses pour l'acquisition d'une tablette, d'un vélo, d'un ciné pass ; du soutien à l'obtention du permis de conduire ; de l'aide au transport des personnes âgées ou à mobilité réduite, etc. Le coût global des engagements personnalisés, s'élève à environ 3 M€/an, sans faire appel à un financement supplémentaire par l'impôt.

Encore une fois, la bonne gestion n'est pas antinomique, bien au contraire, avec un budget qui assure le bon fonctionnement des services, et qui permet une véritable solidarité entre les habitants par effet de péréquation. Alourdir les charges de fonctionnement proprement dites, c'est au contraire se priver de marges qui rendent possibles le développement des services et un mécanisme redistributif au profit des plus modestes de nos concitoyens.

Au-delà du fonctionnement, les dépenses d'équipement intégrées dans le budget primitif 2017 reflètent les priorités actuelles et d'avenir de l'équipe municipale :

- au profit de l'attractivité de Colmar, et donc de son dynamisme économique, touristique, démographique, etc.
- dans le domaine de la politique de rénovation urbaine, outil indispensable pour l'unité de la Ville et l'intégration de tous les quartiers au sein de celle-ci,
- en faveur du bien-être dans la Ville et de l'entretien et de l'amélioration de son patrimoine, qui est le bien commun de tous les habitants.

Pour ces trois axes, et sans être exhaustif, il convient de mettre en exergue les opérations les plus significatives.

a) L'attractivité de Colmar

Elle est indispensable au développement de la Ville, car consubstantielle de sa capacité à attirer de nouveaux habitants, de nouvelles activités économiques, de nouveaux touristes, etc.

Colmar est de ce point de vue dans une dynamique positive :

- entre 2014 et 2016, les bases de CFE (contributions foncières des entreprises), c'est-à-dire l'indice de présence d'activités économiques sur son territoire, sont passées de 35 114 978 € à 38 178 728 €, soit une augmentation de 8,7 %. La Ville de Colmar sert sur ce plan de locomotive pour l'ensemble de Colmar Agglomération, ce qui est une chance pour l'ensemble des communes membres de celle-ci,
- la population colmarienne vient, au 1^{er} janvier 2017, de franchir le seuil des 70 000 habitants, sachant qu'il s'agit en fait de l'état démographique au 1^{er} janvier 2014. Au 1^{er} janvier 2018, la population colmarienne devrait à nouveau augmenter de manière significative,
- de 800 000 en 1995, le nombre de touristes accueillis à Colmar en 2016 a dépassé 3 500 000, ce qui en fait une destination touristique exceptionnelle. Rapporté à la population, ce chiffre de fréquentation fait de Colmar une ville dix fois plus visitée que Paris ! Avec toutes les retombées très importantes en matière de chiffre d'affaires et d'emploi pour l'ensemble des acteurs marchands locaux. Les investisseurs ne s'y trompent d'ailleurs pas, puisque les projets d'hôtel se sont multipliés dans la Ville (6 pour les deux années 2015 et 2016, pour un total de 309 chambres).

Pour soutenir cette attractivité, le BP 2017 comprend l'inscription de crédits pour plusieurs opérations importantes (étant entendu que l'action au quotidien des services de la Ville en matière de propreté, d'espaces verts, d'accueil, participe au premier chef à ce soutien) :

- au-delà des travaux de maintenance courante, 192 000 € pour réhabiliter les blocs sanitaires existants, créer des sanitaires PMR et des buvettes au sein du théâtre de plein air du parc des expositions,
- 2 242 800 € sont inscrits afin de permettre l'aménagement du bâtiment sis 33 rue des Jardins pour, dans un premier temps, accueillir à titre temporaire les 10 kilomètres de linéaires de documents de la bibliothèque des Dominicains (à partir d'octobre 2017 et jusqu'à l'été 2019, période prévisionnelle des travaux pour réaliser l'équipement muséal et d'études), puis dans un second temps les archives municipales, qui quitteront donc leur site historique à l'horizon de l'année 2020,
- 2 000 000 € de crédits de travaux d'aménagement pour les Dominicains de Colmar, qui devraient débiter à l'automne 2017,
- 7 760 000 € pour la construction du parking Gare/Bleylé et les aménagements de voirie afférents, sachant que cette opération bénéficie globalement d'une subvention de la Région Grand Est de 5 000 000 €, et d'un fonds de concours de Colmar Agglomération de 571 645 €,
- 200 000 € de crédits d'étude pour lancer le concours de maîtrise d'œuvre pour le parking souterrain de la Montagne Verte, auxquels s'ajoutent 415 000 € pour financer la suite des fouilles archéologiques sur ce site,
- 340 000 € pour la mise en valeur nocturne du patrimoine,
- 80 000 € de frais d'études pour préparer les travaux de ravalement et de consolidation des façades de la Collégiale Saint Martin,
- 38 000 € pour les études muséographiques dans la perspective de la mise en accessibilité de l'ensemble du rez de chaussée du Musée Bartholdi, avec création d'un véritable accueil et d'une boutique,

- 2 450 000 € pour la construction du gymnase du Grillenbreit, qui permettra de renforcer pour les étudiants l'attractivité du pôle universitaire colmarien, mais qui sera également ouvert aux associations locales,
- 1 450 000 € pour la construction de la salle couverte d'athlétisme au sein du stade de l'Europe, qui sera le seul équipement de ce type dans le secteur franco-allemand entre Bâle et Strasbourg, aux côtés de la salle couverte d'Offenbourg.

b) La politique de rénovation urbaine

Depuis 1996, la politique de rénovation urbaine est au cœur de la politique menée par la municipalité, avec comme double objectif de réparer les erreurs d'urbanisation de la fin des années 60 et de faire de Colmar une ville unie, où chaque habitant se sent pleinement partie prenante de la cité ! Ayant bénéficié du regain d'élan et de l'appui donnés par l'initiative de Jean-Louis BORLOO, soutenu par le Président de la République Jacques CHIRAC, à partir de 2002 et dans le cadre de l'ANRU, Colmar a su faire de la rénovation urbaine une priorité, et la transformer en réussite, en ce qui concerne le quartier Europe-Schweitzer.

En 20 années, ce sont 27,5 millions d'euros qui ont été investis par la Ville de Colmar au bénéfice des populations de ce quartier, sur un total de 120 M€.

En 2017, la rénovation du quartier Europe-Schweitzer se poursuit dans le cadre des avenants 7 et 8 de la convention conclue entre la Ville de Colmar et l'ANRU :

- 500 000 € seront consacrés à la requalification du secteur Luxembourg (études et travaux pour l'aménagement des espaces extérieurs), alors que dans le même temps Pôle Habitat mène à son terme le relogement des habitants de la « barre » de la rue du Luxembourg, laquelle fera l'objet d'une rénovation sur une partie du bâtiment, et de la construction de 36 logements nouveaux, pour un coût total de plus de 8 M€,
- 460 000 € de subvention seront versés à Pôle Habitat dans le cadre de la reconstitution de l'offre locative,
- 48 000 € sont prévus, dans le cadre d'un groupement de commandes avec Colmar Agglomération, pour mener l'étude de faisabilité d'une pépinière d'entreprise rue du Luxembourg (coût total de l'étude : 108 000 € TTC),
- 496 000 € sont inscrits pour l'acquisition des quote-parts de parking liées à la galerie commerciale attenante à l'ancien supermarché Match. Cela permettra à la Ville de Colmar de maîtriser l'intégralité de la propriété du parking, et d'y mener des travaux de rénovation lourds, pour un montant d'environ 2 M€. L'acquisition des quote-parts se fera préférentiellement par accord de l'ensemble des copropriétaires, à défaut par la procédure de déclaration d'utilité publique, laquelle a été enclenchée par le Préfet du Haut-Rhin (l'enquête publique ayant démarré au début du mois de janvier).

Concernant le quartier Bel Air-Florimont, la Ville de Colmar avait obtenu l'inscription dans le CPER 2009-2014 du financement de la démolition des « barres » Bel Air. Celle-ci a été menée à bien entre 2014 et 2016, pour un coût total de près de 3 M€ TTC.

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, inséré dans le CPER couvrant la même période, 26 M€ sont prévus pour la requalification urbaine du secteur Bel Air-Florimont.

L'approche urbanistique est globale, au vu des enjeux (nombreuses friches industrielles, nécessité de refonte du réseau viaire, présence de la voie de chemin de fer, potentiel important de construction de logements, enjeu intercommunal avec les communes d'Ingersheim et de Wintzenheim,...), et parce que cette opération de rénovation urbaine concerne de ce fait l'ensemble du « quart nord-ouest colmarien », compris entre les deux lignes de chemins de fer (Mulhouse-Strasbourg et Colmar-Metzerl) et la rocade ouest. Cette approche globale est d'autant plus justifiée du fait des enjeux liés à l'avenir des différents sites hospitaliers, dont bien évidemment le centre mère-enfant.

Dans un premier temps, et dans le cadre de la démolition totale des immeubles de la cité Florimont, Pôle Habitat ayant débuté le relogement des locataires, l'exécutif municipal a décidé de faire du secteur du groupe scolaire Brant un coeur du quartier, avec la présence des services publics municipaux nécessaires.

Il sera ainsi procédé :

- au regroupement des écoles maternelles Marguerites et Hortensias avec l'école maternelle Brant, dans le cadre d'une refonte de la carte scolaire qui est en cours de discussion entre la Ville de Colmar et la direction départementale de l'Education Nationale,
- à la construction d'un bâtiment permettant la mise en place d'une restauration scolaire et de l'organisation d'activités périscolaires,
- à la démolition-reconstruction du gymnase Brant,
- à la reconstitution du centre socioculturel Florimont, en lien avec le Pacific déjà existant,
- à la transformation de l'école maternelle des Hortensias en multi-accueil petite enfance,
- à l'éventuelle extension de la bibliothèque Bel'Flor.

L'ensemble de ces projets sera mené d'ici 2020. Il doit permettre, non seulement une mise à niveau des équipements publics dans le quartier, mais au-delà de rendre ce pôle de services publics, et notamment au niveau scolaire, très attractif, à la fois pour les habitants du quartier (l'arrivée de nombreux nouveaux ménages étant attendue) et à l'échelle de toute la Ville de Colmar.

En 2017, et au-delà de la mise en place d'un bâtiment provisoire permettant l'accueil de l'école des Hortensias pour l'année scolaire 2016-2017 en cours, sont prévus :

- 1 619 000 € pour la construction de l'extension de l'école maternelle Brant, y compris l'aménagement de la cour extérieure et l'achat des mobiliers afférents,
- 381 000 € pour la transformation-extension de l'école maternelle des Hortensias en multi-accueil petite enfance.

Les deux opérations seront financées respectivement par l'ANRU et la CAF.

c) Le bien être dans la Ville, l'entretien et l'amélioration du patrimoine

Dans le même temps où la Ville de Colmar se donne les moyens de sa transformation pour être plus attractive et plus solidaire sur le plan urbain, la préoccupation de l'amélioration de la vie de ses habitants et de l'amélioration de son patrimoine n'est pas absente, bien au contraire.

Rappelons que cela passe, au quotidien, par le travail permanent des services municipaux, du service de la propreté à celui des espaces verts, en passant par la maintenance, les concierges en charge des équipements publics, les agents d'entretien, etc.

En termes d'investissement, les dépenses concernées sont importantes, et ce d'autant plus que la tendance générale de l'État et d'une partie des collectivités territoriales, confrontés à leurs difficultés budgétaires, est de faire l'impasse sur cet entretien du patrimoine : il n'est que de voir l'état de certaines routes demeurées nationales pour s'en convaincre...

Dans ce domaine et pour 2017, il convient, au niveau de Colmar, de souligner de manière particulière les engagements budgétaires suivants :

- 151 100 € seront consacrés à la modernisation du parc des caméras de vidéoprotection existant et à l'acquisition de 6 caméras mobiles. Les dernières doivent en particulier permettre de répondre aux besoins spécifiques, dans le cadre de manifestations publiques ponctuelles (ex : Marathon de Colmar) ou de la prévention des actes terroristes visant certains bâtiments ou institutions,
- 398 050 € sont inscrits pour l'adaptation et le bon entretien du cimetière et des columbariums,
- 5 435 000 € seront consacrés aux voies publiques et réseaux. La réussite de l'opération de recalibrage et de requalification de la « coulée verte » (rue Schwendi-rue de l'Est) est une démonstration qu'au-delà des aspects techniques (résistance à long terme des réseaux et de la chaussée), les travaux de voirie contribuent pleinement à l'embellissement de la Ville. Il faut ajouter de surcroît que ce sont de très nombreux emplois qui sont maintenus, voire créés, dans ce secteur, du fait de l'engagement fort de la Ville de Colmar dans ce secteur,
- 1 096 400 € seront investis dans le domaine des espaces verts, dont en particulier 130 000 € pour le déplacement et la mise aux normes de l'espace de jeux pour enfants du Parc du Champ de Mars,
- 962 000 € sont prévus pour le secteur de l'enseignement, en sus de l'opération de l'école maternelle Brant déjà évoquée. L'effort pour permettre aux enseignants et aux élèves de travailler dans les meilleures conditions est une constante de l'action municipale, c'est ainsi que l'on prépare aussi l'avenir de Colmar,
- 395 700 € seront consacrés au secteur de la petite enfance, en sus de l'opération multi-accueil Bel Air déjà évoquée dans le cadre de la rénovation urbaine, dont le solde de subvention pour l'opération de la Maison de la Famille (178 000 €),
- dans le domaine de la Culture, le théâtre municipal bénéficiera d'un investissement global de 129 600 €, notamment pour mettre en place une nouvelle façade son (80 000 €) ; une petite banque d'accueil et d'exposition sera aménagée à l'Espace Malraux pour 15 000 €, afin de mieux recevoir (toujours gratuitement) les amateurs d'art contemporain, dans ce lieu singulier et précieux de Colmar,

- 730 500 € sont inscrits au bénéfice des équipements sportifs, en particulier pour de nombreux travaux de bon entretien des gymnases (dont les taux d'utilisation sont très élevés), et également pour des travaux sur 3 courts de tennis et 2 courts de squash au centre de loisirs de la Waldeslust (201 500 €).

On le voit, même si les « investissements du quotidien » sont évidemment moins identifiables que ceux liés à de grosses opérations, ils n'en représentent pas moins à Colmar un budget élevé, qui permet tout à la fois le bon maintien et même le développement du patrimoine municipal mis à disposition des usagers, et de soutenir là encore l'activité des entreprises, dans le secteur du BTP et de l'artisanat.

3. Conclusion

Pour l'année 2017, le budget de la Ville de Colmar se caractérise par :

- un gel en valeur des dépenses réelles de fonctionnement depuis 3 ans,
- les recettes réelles de fonctionnement sont en retrait de 1,29 % (-1 159 000 €).

L'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement pour les années 2016 et 2017 est contenu dans le tableau ci-dessous :

| Dépenses | | | | | | Recettes | | | | | |
|---|--|---------------------|---------------------|-------------------|---------------|---|--|---------------------|---------------------|-------------------|---------------|
| Chap. | Libellés | BP + DM 2016 | B.P. 2017 | Evolution | | Chap. | Libellés | BP + DM 2016 | B.P. 2017 | Evolution | |
| | | | | en € | en % | | | | | en € | en % |
| 011 | Charges à caractère général | 16 379 000 € | 16 600 000 € | 221 000 | 1,35% | 70 | Produits de services, du domaine & ventes diverses | 12 954 000 € | 13 212 000 € | 258 000 | 1,99% |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 46 611 000 € | 46 308 000 € | -303 000 | -0,65% | 73 | Impôts et taxes | 54 814 000 € | 54 067 000 € | -747 000 | -1,36% |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 10 431 000 € | 10 456 000 € | 25 000 | 0,24% | 74 | Dotations, subventions et participations | 17 439 000 € | 17 089 000 € | -350 000 | -2,01% |
| 66 | Charges financières | 1 963 500 € | 1 909 000 € | -54 500 | -2,78% | 75 | Autres produits de gestion courante | 1 882 000 € | 1 870 000 € | -12 000 | -0,64% |
| 67 | Charges exceptionnelles | 541 500 € | 552 000 € | 10 500 | 1,94% | 76 | Produits financiers | 1 122 600 € | 1 114 000 € | -8 600 | -0,77% |
| 68 | Dotations aux provisions | 0 € | 107 000 € | 107 000 | | 77 | Produits exceptionnels | 412 000 € | 112 000 € | -300 000 | -72,82% |
| 014 | Atténuations de produits | 563 000 € | 557 000 € | -6 000 | -1,07% | 013 | Atténuations de charges | 1 030 400 € | 1 031 000 € | 600 | 0,06% |
| Total des dépenses réelles de l'exercice | | 76 489 000 € | 76 489 000 € | 0 | 0,00% | Total des recettes réelles de l'exercice | | 89 654 000 € | 88 495 000 € | -1 159 000 | -1,29% |
| | Epargne brute (hors travaux en régie) | 13 165 000 € | 12 006 000 € | -1 159 000 | -8,80% | | | | | | |
| Sous-total des dépenses de l'exercice | | 89 654 000 € | 88 495 000 € | -1 159 000 | -1,29% | | Sous-total des recettes de l'exercice | 89 654 000 € | 88 495 000 € | -1 159 000 | -1,29% |
| | Epargne complémentaire issue du résultat reporté | 6 887 200 € | 8 000 000 € | 1 112 800 | 16,16% | 002 | Résultat reporté de fonctionnement | 6 887 200 € | 8 000 000 € | 1 112 800 | 16,16% |
| Total | | 96 541 200 € | 96 495 000 € | -46 200 | -0,05% | Total | | 96 541 200 € | 96 495 000 € | -46 200 | -0,05% |

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **41 234 500 €** (soit une augmentation de 13 804 800 €, soit + 50,33 %).

Les **recettes d'équipement** se montent à **22 637 000 €** contre 4 203 000 € en 2016 et les **recettes financières** sont en diminution pour atteindre **7 699 000 €** contre 11 111 000 € en 2016.

L'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement pour les années 2016 et 2017 est contenu dans le tableau ci-dessous :

| Dépenses | | | | | | Recettes | | | | | | | |
|--|--|---------------------|---------------------|-------------------|----------------|--|--|--|---------------------|-------------------|-----------------|--|--|
| Chap. | Libellés | BP + DM 2016 | B.P. 2017 | Evolution | | Chap. | Libellés | BP + DM 2016 | B.P. 2017 | Evolution | | | |
| | | | | en € | en % | | | | | en € | en % | | |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 779 000 € | 1 326 000 € | 547 000 | 70,22% | 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 3 082 000 € | 7 393 000 € | 4 311 000 | 139,88% | | |
| 204 | SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT | 1 172 600 € | 1 212 000 € | 39 400 | 3,36% | 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 1 065 000 € | 15 188 000 € | 14 123 000 | 1326,10% | | |
| 21 + 23 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN COURS | 14 674 600 € | 21 260 500 € | 6 585 900 | 44,88% | | <i>dont emprunts</i> | <i>1 065 000 €</i> | <i>15 188 000 €</i> | <i>14 123 000</i> | <i>1326,10%</i> | | |
| | OPERATIONS D'EQUIPEMENT | 10 803 500 € | 17 436 000 € | 6 632 500 | 61,39% | 21 + 23 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN COURS | 56 000 € | 56 000 € | 0 | 0,00% | | |
| S/total : dépenses d'équipement | | 27 429 700 € | 41 234 500 € | 13 804 800 | 50,33% | S/total : recettes d'équipement | | 4 203 000 € | 22 637 000 € | 18 434 000 | 438,59% | | |
| 10 | DOTATIONS ,FONDS DIVERS ET RESERVES | 42 400 € | 1 660 500 € | 1 618 100 | 3816,27% | 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 5 673 000 € | 3 900 000 € | -1 773 000 | -31,25% | | |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 122 500 € | 45 000 € | -77 500 | -63,27% | 165 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (dépôt et cautionnement) | 2 000 € | 2 000 € | 0 | 0,00% | | |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 7 198 000 € | 7 402 000 € | 204 000 | 2,83% | 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 1 198 000 € | 1 243 000 € | 45 000 | 3,76% | | |
| | <i>dont emprunts</i> | <i>7 179 500 €</i> | <i>7 383 000 €</i> | <i>203 500</i> | <i>2,83%</i> | 024 | PRODUITS DES CESSIONS | 4 238 000 € | 2 554 000 € | -1 684 000 | -39,74% | | |
| 26 | PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | 500 000 € | 0 € | -500 000 | -100,00% | | | | | | | | |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 73 600 € | 0 € | -73 600 | -100,00% | | | | | | | | |
| S/total : dépenses financières | | 7 936 500 € | 9 107 500 € | 1 171 000 | 14,75% | S/total : recettes financières | | 11 111 000 € | 7 699 000 € | -3 412 000 | -30,71% | | |
| 45 | OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | 284 400 € | 100 000 € | -184 400 | -64,84% | 45 | OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | 284 400 € | 100 000 € | -184 400 | -64,84% | | |
| S/total : opération pour le compte de tiers | | 284 400 € | 100 000 € | -184 400 | -64,84% | S/total : opération pour le compte de tiers | | 284 400 € | 100 000 € | -184 400 | -64,84% | | |
| Total opérations réelles | | 35 650 600 € | 50 442 000 € | 14 791 400 | 41,49% | Total opérations réelles | | 15 598 400 € | 30 436 000 € | 14 837 600 | 95,12% | | |
| | | | | | | | | Excédent de fonctionnement (hors travaux en régie) | | 20 052 200 | 20 006 000 | | |
| TOTAL | | 35 650 600 | 50 442 000 | 14 791 400 | 41,49% | TOTAL | | 35 650 600 | 50 442 000 | 14 791 400 | 41,49% | | |

Au total, le budget primitif 2017 tel qu'il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

- est conforme aux orientations prises lors du débat d'orientation budgétaire du 12 décembre dernier,
- stabilise les dépenses de fonctionnement, sans remettre en cause le niveau et la qualité du service municipal, et en préservant les équilibres financiers de la collectivité,
- comprend des dépenses d'équipement à un niveau élevé,
- repose sur une fiscalité stable, les taux d'imposition n'augmentant pas pour la 5^{ème} année consécutive.

A ce budget principal de la Ville de Colmar, s'ajoutent les trois budgets annexes qui lui sont rattachés :

- le Festival du Film,
- le Festival de Jazz,
- le Salon du Livre et l'Espace Malraux.

Les budgets annexes

1. Festival du Film

Le Festival du Film de Colmar permet aux Colmariennes et aux Colmariens d'assister durant 7 jours à des séances de cinéma gratuites en présence d'acteurs, de réalisateurs ou de producteurs.

Le budget de fonctionnement passe de 158 000 € à **177 200 €** en 2017, soit une augmentation de 19 200 €.

1.1 Les recettes de fonctionnement

Elles atteignent globalement **177 200 €** contre 158 000 € en 2016. Cette évolution s'explique par l'augmentation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Elles comprennent :

- les participations versées par les partenaires qui se répartissent comme suit :

| | |
|-----------------------------|----------|
| ✓ Conseil Régional | 27 000 € |
| ✓ Conseil Départemental | 3 000 € |
| ✓ Ville de Colmar | 75 000 € |
| ✓ Autres partenaires privés | 24 400 € |
- la reprise anticipée de l'intégralité du résultat de fonctionnement 2016, soit 47 800 €, en croissance de 34 300 €.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Elles sont composées de :

- ✓ charges à caractère général (locations, rémunérations d'intermédiaires, transports, réceptions etc.) nécessaires au fonctionnement du Festival, pour un montant de **167 200 €**, en augmentation de 19 200 € par rapport à 2016,
- ✓ charges de personnel pour **10 000 €**, montant inchangé par rapport à 2016.

2. Festival de Jazz

Le Festival de Jazz, créé en 1996, est ouvert à tous les styles et s'attache à présenter des musiciens de talent de la scène internationale, nationale et locale.

Le budget de fonctionnement s'élève à **95 300 €**, contre 129 300 € en 2016, en repli de 26,3 %.

2.1 Les recettes de fonctionnement

Elles atteignent **95 300 €**, contre 129 300 € en 2016, en raison d'une baisse des participations des partenaires et du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Le financement des dépenses de fonctionnement du Festival de Jazz est assuré par les recettes suivantes :

- produit des entrées au Festival pour un montant de **12 000 €**,
- dotations, subventions et participations pour un montant de **71 200 €**, dont :
 - ✓ Conseil Régional 4 200 €
 - ✓ Conseil Départemental 5 000 €
 - ✓ Ville de Colmar 35 000 €
 - ✓ Autres partenaires privés 27 000 €

A ces recettes, s'ajoute la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 qui est estimé à **12 100 €**, contre 16 400 € en 2016.

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Elles comprennent principalement les dépenses courantes (locations, rémunérations d'intermédiaires, transport, réception...) nécessaires au bon fonctionnement du Festival pour un montant de **77 200 €** contre 82 900 € en 2016, ainsi que des frais de personnel 18 000 € contre 19 600 € en 2016. Les frais de personnel englobent à la fois les charges de personnel mis à disposition du Festival et les cachets des artistes venant à se produire.

3. Salon du Livre et Espace Malraux

Chaque année, le Salon du Livre réunit au Parc Expo de Colmar en moyenne 28 000 petits et grands lecteurs autour d'écrivains, d'illustrateurs, de conteurs, d'éditeurs, de libraires, d'enseignants, d'associations, de bouquinistes, de médias, de bibliothèques, d'archives et de musées, venus de partout.

Inauguré en 1996, l'Espace d'Art Contemporain André Malraux a vocation à accueillir des artistes régionaux dont l'exigence est de haut niveau ou des artistes d'envergure nationale ou internationale. En général, 5 expositions sont organisées par an, y compris une présentation des travaux des élèves de l'Atelier de Formation aux Arts plastiques au mois de juin.

Le budget annexe du Salon du Livre et de l'Espace Malraux comprend une section de fonctionnement et d'investissement.

3.1 Section de fonctionnement

3.1.1 Les recettes

Elles s'établissent à **377 580 €** (2016 : 367 500 €). Cette augmentation est consécutive à l'augmentation du résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2016.

Elles sont constituées :

- des produits générés par le Salon du Livre et l'Espace Malraux (vente de cartes, catalogues, documents, remboursements de frais) pour un montant de **3 600 €** (2016 : 5 030 €),
- des droits de place acquittés par les exposants au Salon du Livre qui s'élèvent à **48 000 €** contre 46 000 € en 2016,
- de dotations, subventions et participations qui se montent à **270 100 €** contre 277 700 € en 2016.

Elles se ventilent comme suit :

| | |
|-------------------------|-----------|
| ✓ Etat | 9 000 € |
| ✓ Conseil Régional | 16 000 € |
| ✓ Conseil Départemental | 10 000 € |
| ✓ Ville de Colmar | 214 100 € |
| ✓ Autres partenaires | 21 000 € |

- de la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 qui est estimé à **55 880 €**.

3.1.2 Les dépenses

Elles s'établissent à **377 120 €** (2016 : 366 000 €).

Les dépenses de fonctionnement sont composées des dépenses courantes qui servent à la bonne marche du Salon du Livre et de l'Espace Malraux, à savoir :

- les charges à caractère général (locations, rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, transport, réceptions) pour un montant de **357 920 €** contre 352 800 € en 2016,
- les bourses et prix pour 1 200 € montant identique à 2016,
- les charges de personnel à hauteur de **16 000 €** contre 12 000 € en 2016.

3.2 Section d'investissement

3.2.1 Les recettes

Elles comprennent l'excédent d'investissement reporté de 2016 pour **40 €**.

3.2.2 Les dépenses

Elles se montent globalement à **500 €** et concernent l'acquisition de divers équipements.

Sur la base de l'ensemble des éléments de ce rapport, il est demandé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 23 janvier 2017,

Après avoir délibéré,

ARRETE

le Budget Principal et les Budgets Annexes pour l'exercice 2017 au montant en équilibre de **170 627 580 €**, se répartissant comme suit :

| BUDGET PRINCIPAL | | | |
|--|----------------------|--|----------------------|
| Fonctionnement | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| Opérations réelles | 76 489 000 € | Opérations réelles | 96 495 000 € |
| Opérations d'ordre | 21 126 000 € | Opérations d'ordre | 1 120 000 € |
| Total | 97 615 000 € | Total | 97 615 000 € |
| Investissement | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| Opérations réelles en reports | 4 291 000 € | Opérations réelles en reports | 2 877 000 € |
| Opérations réelles en opérations nouvelles | 66 551 000 € | Opérations réelles en opérations nouvelles | 47 959 000 € |
| Opérations d'ordre | 1 520 000 € | Opérations d'ordre | 21 526 000 € |
| Total | 72 362 000 € | Total | 72 362 000 € |
| Total budget principal | 169 977 000 € | Total budget principal | 169 977 000 € |
| BUDGETS ANNEXES | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| Festival du Film | 177 200 € | Festival du Film | 177 200 € |
| Festival de Jazz | 95 300 € | Festival de Jazz | 95 300 € |
| Salon du Livre - Espace Malraux | 378 080 € | Salon du Livre - Espace Malraux | 378 080 € |
| Total | 650 580 € | Total | 650 580 € |
| Total cumulé | 170 627 580 € | | 170 627 580 € |

VOTE

les crédits par chapitre

DECIDE

d'affecter les résultats cumulés de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget principal et des budgets annexes comme suit :

Budget principal : 14 223 000 €

- ↪ en section d'investissement au compte 1068 (*excédents de fonctionnement capitalisés*) pour 6 223 000 €
- ↪ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*) pour 8 000 000 €

Budget annexe Festival du Film : 47 800 €

- ↪ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*)

Budget annexe Festival de Jazz : 12 100 €

- ↪ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*)

Budget annexe Salon du Livre - Espace Malraux : 55 880 €

- ↪ en section de fonctionnement au compte 002 (*résultat de fonctionnement reporté*) pour 55 880 €

APPROUVE

- ✓ le versement au compte 67441 d'une subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes, à savoir :
 - Festival du Film pour 75 000 €
 - Festival de Jazz pour 35 000 €
 - Salon du Livre et Espace Malraux pour 222 500 €
- ✓ le principe de la révision de l'abattement forfaitaire de la taxe d'habitation

FIXE

les taux d'imposition de l'exercice 2017, pour la :

- taxe d'habitation : 18,15 %
- taxe sur les propriétés bâties : 19,83 %
- taxe sur les propriétés non bâties : 54,93 %

Le Maire,



Pour ampliation conforme
Colmar, le - 2 FEV. 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ